

Image not found or type unknown



## Prise de pouvoir financier dans le cadre familial

Par **Capucine43**, le **04/02/2013** à **23:36**

Une de mes sœurs a pris, depuis le décès de mon père, le contrôle des finances de ma mère ( avec son accord ) , mais aucun des autres enfants n est au courant des sommes d'argent détenues par notre mère ,et de cette comptabilite .Pouvons nous demander ,d une maniere officielle ,une mise en commun de ces informations ? Ma mère étant âgée , si elle venait à disparaître , nous n avons aucune transparence quant à ses finances !

Avec mes remerciements

Cordialement